

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2007

Le sept mai deux mille sept, le Conseil Municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Etaients présents :

Mmes LAURENT, LEQUIEN, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN, RONDELET;
Messieurs BARALDI, BARNIER, BERENGER, FUGIER, GUILLON, PERRET, ROUDET, STEFANUTO, TROUILLOUD, VACHER.

Absents : Mme EMIN a donné procuration à Mme RONDELET

Secrétaire de séance : Monsieur Hubert BERENGER

Monsieur le Maire commence la séance en informant les élus que la personne qui avait volé un vélo à l'école primaire et menacé la directrice avait été arrêtée.

Il a précisé que la nuit suivant l'élection présidentielle avait été très agitée dans la commune : abris bus brûlé, restaurant scolaire et mairie tagués, poubelles brûlées et vidées au rond point des Pompiers

Il a également fait un compte rendu du voyage en Pologne avec le Comité de Jumelage. Les Stéphanois ont été très bien reçus, et les Polonais leur ont organisé un très beau et bon séjour.

Monsieur le Maire a procédé au tirage du Jury d'Assises :

SAINT AUPRE

313	DUMAS Bernard	447 Route de Ture
122	BLAISE Georges	10 Chemin du Barreau

SAINT NICOLAS DE MACHERIN

601	PICARD Dominique épouse SERENI	Le Bourdis
-----	--------------------------------	------------

CHIRENS

1^{ER} Bureau

160	CAVAGNA Pierre	Les Barraux
498	LEQUESNE épouse TARI	Hameau les Jolis
745	SAGE Daniel	Les Galbits

2^{ème} Bureau

577	NESTA Jean-Michel	Ilot l'Arsenal
286	DRUGUET Loic	Hameau la Pagère

SAINT ETIENNE DE CROSSEY

1^{ER} Bureau

744	PENON Robert	15 Rte de la Croix de Tolvon
955	TARDY Fabrice	234 Chemin des Prairies
512	JACOLIN Daniel	871 Chemin du Bouillat
651	MIGNOT Marie-Françoise	64 Chemin du Bois

2^{ème} Bureau

469	HENRI Geoffrey	381 Rte du Picard
683	NOIR Nicolas	616 rue du Charrat
400	GAUDIN Daniel	94 Chemin de l'Etang

40/2007

CONVENTION MPT

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention qui régit le versement d'une subvention, la mise à disposition de personnel communal et de locaux pour les activités de l'association Maison Pour tous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité pour à signer cette convention.

41/2007

CONVENTION AEJ

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention qui régit la mise à disposition de personnel communal et de locaux pour les activités de l'association Animation Expression Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à l'unanimité pour à signer cette convention.

42/2007

LOCATION DE MATERIEL ET HEURES PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Claude Baraldi, Adjoint aux travaux, expose au Conseil municipal les difficultés que rencontrent certaines collectivités n'ayant ni suffisamment de matériel, ni suffisamment de personnel pour effectuer leurs travaux ; Des demandes de particuliers sont également parvenues à la mairie afin de louer matériels et personnels, dans la mesure où cela ne nuit pas aux travaux sur la commune leur mise à disposition est envisageable. Une délibération a déjà été prise mais il convient de régulariser les tarifs de location de la manière suivante :

	2006	2007
Camion avec chauffeur 11 tonnes (l'heure)	39.88€	40.64€
Tractopelle avec chauffeur (l'heure)	47.00€	47.90€
Fauchage avec chauffeur	40.80€	41.58€
Utilitaire avec chauffeur	28.24€	28.78€
Utilitaire sans chauffeur	7.24€	7.38€
Point à temps (à l'heure)	50.08€	51.02€
Nacelle	57.78€	58.88€
Personnel seul	21.00€	21.40€
Personnel avec matériel spécialisé (espace vert)	29.48€	30.04€

Après discussion et délibération,
le Conseil municipal par 18 voix pour, accepte les tarifs mentionnés ci-dessus.

43/2007

PLACEMENT DE TRESORERIE

Monsieur Trouilloud Roger, Adjoint aux finances, expose à l'assemblée que la commune dispose d'une avance de trésorerie, utilisée pour les prochains investissements, en particulier pour les travaux différés : aménagement du centre bourg, et gymnase. Une partie de cette avance de trésorerie a été placée sur des comptes à terme. Un de ces placements arrive à échéance le 18/05/2007 pour un montant de 500 000€.

Il propose au Conseil municipal :

- de clore ce compte à terme au 18 mai 2007 de 500 000€
- d'ouvrir un nouveau compte à terme à partir du 18 mai 2007 et de placer la somme de 500 000€ pour une durée de 3 mois

Après discussion et délibération le Conseil municipal décide à l'unanimité, de donner son accord et de déléguer à Monsieur le Maire le soin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

44/2007

**TRAVAUX D'AMENAGEMENTS SUR LE TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALL
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA LIGUE FEDERALE DE FOOTBALL**

Dans le cadre de l'opération "complexe sportif", divers travaux seront réalisés sur le terrain d'honneur de football pour un coût total H.T. estimé à 48 600,00 €.

- Remplacement de la main courante,
- Mise en conformité de l'éclairage de l'aire de jeux.

La Fédération française de Football, dans le cadre du Fonds d'aide à l'Investissement, participe au financement des installations de football dont le maître d'ouvrage est une collectivité territoriale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, de solliciter l'aide de la Fédération afin de réaliser ces travaux selon le plan de financement suivant :

- Auto financement : 24 300,00 €
- Aide demandée au F.A.I. : 24 300,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite la Fédération française de Football, afin d'obtenir une subvention pour le financement de ces aménagements et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette réalisation.

45/2007

**REFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT COMMUNAL MEDICURE
SIGNATURE D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTE**

La toiture du bâtiment communal "Médicure" situé 15 route de Voiron dans le bourg doit être refaite. Selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du code des Marchés Publics, une mise en concurrence a été faite pour l'exécution de ces travaux.

Après analyse, la commission d'appel d'offres a proposé d'attribuer ce marché à la S.A.R.L. SCOLARI pour un montant total HT de 24 951,00 € soit 29 841,40 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce marché.

46/2007

VIREMENTS DE CREDIT

Virement de crédit N°1

Lors du budget primitif une enveloppe de 2000 € a été budgétisée pour les 100 ans du corps des sapeurs pompiers.

Il convient d'affecter cette somme sous la forme d'une subvention au compte 6574 au lieu de la laisser dans le compte 6232 fêtes et cérémonies.

Après délibération le Conseil municipal par 17 voix pour et 1 abstention décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

Virement de crédit n°2

Il convient d'allouer une subvention d'un montant de 1542 € (compte 6574) au Comité de Jumelage pour couvrir les frais du voyage en Pologne qui a eu lieu du 27 avril au 02 mai 2007. Ce voyage avait pour but la signature du Jumelage entre les communes de Jedlina-zdroj et Saint Etienne de Crossey Cette somme viendra diminuer l'article 6247 dépenses imprévues.

Il convient de prévoir une enveloppe de 151 € supplémentaire (compte 2188) pour l'achat de 4 couchettes empilables pour l'école maternelle. Cette somme viendra diminuer le poste des dépenses imprévues "investissement".

Après délibération le Conseil municipal par 18 voix pour décide d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

47/2007

CONVENTION PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire expose que la convention pour la participation des communes au frais de scolarité des enfants des écoles publiques primaires et maternelles pour l'année scolaire 2005/2006 sur la ville de Voiron a été réceptionnée en Mairie.

Trois stéphanois sont actuellement scolarisés sur Voiron.

Il convient de signer la convention entre communes déterminant la répartition des charges des écoles publiques.

C'est ainsi que le montant de la participation due par élève et par an est fixé à 304,90 € pour les communes du canton de Voiron et de Rives de plus de 600 habitants.

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

48/2007

CONVENTION POUR L'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DU SISV

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'association du « Tennis Club de Crossey » utilise régulièrement les équipements sportifs du SISV situé sur la commune de Coublevie.

Une convention de mise à disposition de ces équipements a été rédigée, il convient d'autoriser Monsieur le maire à signer ce document.

Après délibération le Conseil municipal à l'unanimité accepte la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

49/2007

ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAL PROGRAMME 2007 SIGNATURE D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de l'entretien et de l'aménagement de la voirie communale pour l'année 2007, une consultation a été lancée, selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La Direction Départementale de l'Equipement, maître d'œuvre de ces travaux, a réalisé une analyse des offres et la commission d'appel d'offres a proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise COLAS pour un marché à bons de commande d'un montant minimum de 41 860,00 € TTC et un montant maximum de 167 440,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Commissions

Urbanisme

Monsieur Guillon évoque quelques problèmes de voisinage.

Travaux

Monsieur BARALDI informe que le local paroissial est terminé, qu'un puits perdu plus important va être creusé devant la mairie, afin d'éviter de grosses retenues d'eau.

Monsieur le Maire lève la séance à 11 heures.